

**Séance publique du 26 mars 2007**

**Délibération n° 2007-4012**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon

objet : **Boulevard périphérique nord de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme - Opération 1344 - BPNL régie intéressée - Acquisition de biens mobiliers**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon par le nouvel exploitant Openly, un certain nombre d'acquisitions de biens nécessaires à l'exploitation (matériel, mobilier, outillage, etc.) doivent être immobilisées (section d'investissement) au lieu d'être affectées en charges (section de fonctionnement).

Ces achats ponctuels sont estimés, pour 2007 à 2009, à 140 000 € et sont à imputer au chapitre 21 (immobilisations corporelles) sur l'opération 1344 - acquisitions de biens immobiliers pour le BPNL.

Cette réaffectation d'une dépense initialement prévue en charges ne modifie en rien les termes du contrat conclu avec le délégataire du périphérique nord.

L'autorisation de programme complémentaire de 140 000 € pourrait être répartie de la façon suivante :

- 2007	40 000 €
- 2008	50 000 €
- 2009	50 000 €

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements le 26 février 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**Décide** que l'autorisation de programme individualisée le 12 juin 2006 pour l'opération 1344 (BPNL régie intéressée - acquisitions biens immobiliers) sera portée de 200 000 à 340 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 40 000 € en 2007,
- 50 000 € en 2008,
- 50 000 € en 2009.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,